

LE CABILLAUD *GADUS MORHUA*, UNE ESPECE GRAVEMENT MENACEE

par Guy LAMOTTE*

Le cabillaud *Gadus morhua* Linné (1758), (fig. 1) est une espèce de poisson marin qui, avec l'églefin *Gadus aeglefinus*, le merlu *Gadus merlangus* et le colin ou lieu noir *Gadus virens*, appartient à la famille des Gadidae. Si le poisson frais est appelé Cabillaud, le même poisson conservé en saumure est appelé morue ; il en est de même pour l'huile extraite de son foie.

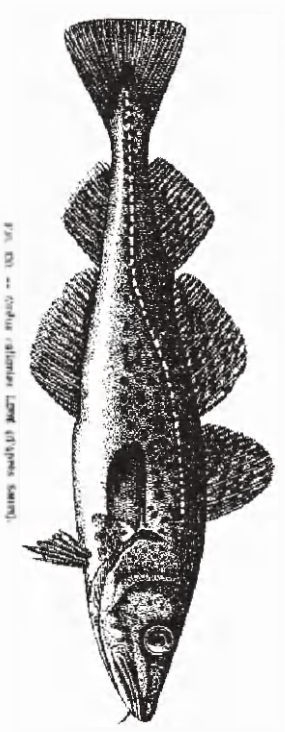


Fig. 1. Le cabillaud (dessin extrait de « Les Poissons marins » Jeanne de Belgique de Max POLL, 1947) © Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

Biologie

Le cabillaud est facile à reconnaître à ses trois nageoires dorsales séparées, à ses deux nageoires ventrales – un caractère de la plupart des Gadidae – à sa ligne latérale blanche et à son harillon bien visible à la mâchoire inférieure ; ce dernier fonctionne comme un organe tactile pour rechercher la nourriture. La couleur peut varier du brun au vert et au gris, mais est plus sombre sur le dos, contrastant avec le ventre blanc. Le cabillaud vit dans beaucoup de types d'eaux, des fonds sableux aux fonds rocheux et est répandu des eaux côtières au plateau continental de l'océan Atlantique nord. Il a été capturé jusqu'à 600 mètres sous la surface, mais préfère les profondeurs entre – 10 et – 200 mètres. Son territoire vital est délimité, ce qui veut dire qu'il vit sur ou juste au-dessus des fonds marins. Parfois, on trouve le cabillaud plus haut dans la colonne d'eau, par exemple quand les couches inférieures contiennent peu d'oxygène ou quand il parcourt de grandes distances. Tandis que les jeunes restent la plupart du temps sur place, il est connu que les spécimens plus grands peuvent se déplacer sur des distances de plus de 1000 km (comme de l'est à

* Résidence Cadix I, Digue de mer 92, B-8670 Saint-Idesbald (Coxvde)

l'ouest du Groenland). Les populations de la mer du Nord migrent sur un territoire moindre. Les adultes ont une préférence pour des eaux froides, jusqu'à environ 8° C, mais peuvent supporter des températures jusqu'à 20° C.

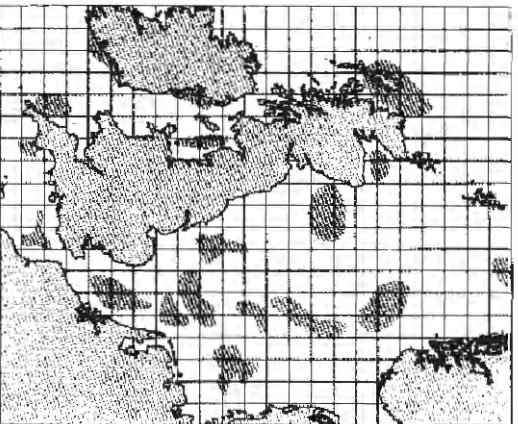


Fig. 2. Sur cette carte figurent les traditionnels lieux de pêche, dans et autour de la mer du Nord (Institut des Pêches maritimes, Ostende ; © I.R.S et C.F.R.A.S., 1998 et UNCOO Ltd).

Le cabillaud peut atteindre une taille adulte de 1,50 à 1,90 m, et vivre vingt ans. Ce poisson grandit très vite. Après deux ans, il mesure 45 cm et pèse 1 kg, et après quatre ans, il atteint environ 70 cm et pèse environ 3,5 kg. En mer du Nord se trouve en majorité une population de moins de 4 ans, suite à l'intense exploitation de l'espèce. Les cabillauds adultes se rendent pour la période de frai dans des eaux peu profondes où la température est inférieure à 6° C (fig. 2). La période de frai dure au maximum trois mois et ne commence pas avant décembre (territoires méridionaux) et pas plus tard qu'en mars (territoires septentrionaux). La capacité de reproduction est légendaire et est en rapport avec la taille (et donc la durée de vie) du poisson : une femelle adulte donne environ 500 000 œufs par kg de son propre poids, ce qui pour 10 kg donne 5 millions d'œufs ! Quand la femelle a déposé ses œufs dans l'eau, le mâle émet son sperme dans son voisinage. Les œufs fécondés de 1,5 mm flottent près de la surface et éclosent après 2 à 4 semaines. Les larves restent alors encore 3 semaines dans la colonne d'eau pour ensuite, ayant atteint environ 2 cm, gagner le fond. Pendant leur séjour dans la colonne d'eau, elles sont avivement dévorées par les harengs *Clupea harengus* et d'autres espèces pélagiques : l'églefin *Gadus*

eglefinus. Le merlu *Merluccius merluccius* et d'autres espèces benthiques (parmi lesquelles le cabillaud lui-même) constituent la principale menace durant leur première phase démersale. Au cours du temps, les rôles s'inversent et le cabillaud, qui a peu d'ennemis au stade adulte, devient lui-même un redoutable prédateur, d'abord de crustacés, de vers et de mollusques, ensuite de poissons comme le hareng, l'églefin, l'équille *Ammodytes lanceus* et d'autres espèces.

Pêche

En ce qui concerne la pêche belge, le cabillaud est principalement capturé comme « prise accessoire » de la pêche à la langoustine (mer du Nord centrale et méridionale) et de la pêche aux poissons plats. Cette dernière branche de la pêche se concentre principalement sur la sole *Solea solea* et la plie *Pleuronectes platessa*, les cibles par excellence de la pêche à la poutre, (boomkorvisserij). En 2002, l'apport total de cabillauds en Belgique a atteint environ 3000 tonnes, contre environ 6 750 tonnes de plies et environ 4900 tonnes de soles, principalement en provenance de la mer du Nord, de la mer Celtique, de la mer d'Irlande et de la Manche anglaise (fig. 3).

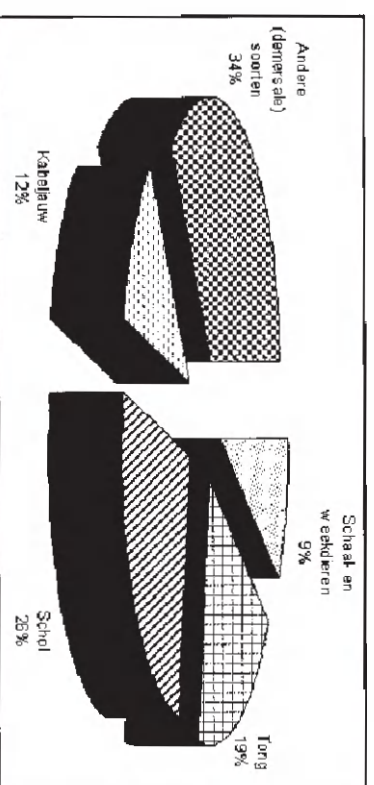


Fig. 3. Composition des apports belges en 2002. La plie (26 %) et la sole (19 %) sont les espèces principales. Le cabillaud (12 %) est une prise accessoire. (Source : Dienst Zeevisserij, Administratieve Landbouwkijheid et Institut des Pêches maritimes, Ostende).

Depuis des années déjà, des observateurs ont averti que la situation du cabillaud en Mer du Nord était devenue dramatique, et certains vont si loin qu'ils redoutent l'extinction de l'espèce. Déjà en 1992, le Canada s'est vu obligé d'instaurer un moratoire à la si puissante pêche au cabillaud (à la morue) sur les grands bancs de Terre-Neuve : 3000 pêcheurs furent du coup sans travail ; plus encore, alors que chacun avait cru qu'après quelques années le cabillaud « disparu » serait revenu, on a pu constater que dix ans après, la situation restait inchangée. Aussi, les

biologistes halieutiques sont-ils tous d'avis que la pêche de cette espèce dans les eaux européennes devrait être limitée au niveau le plus bas possible.

La situation du cabillaud en mer du Nord est sévèrement surveillée. L'International Team Trawl Survey examine toute la mer du Nord sélectionnant 2 stations par rectangle ICS (International Committee for Exploration of the Sea) (environ 50 x 50 km). Cette inspection annuelle et intensive a donné une image dramatique des stocks de cabillauds en mer du Nord. Il ne semble pas que cette situation puisse se corriger à court terme. Pour le moment, la « situation de frai » est estimée au 1/3 du niveau de précaution, qui est fixé à 150 000 tonnes. Une enquête parmi les pêcheurs, menée par la North Sea Commission Fisheries Partnership, indique une légère augmentation de cabillauds en 2003. Par comparaison avec l'année précédente, la même constatation a été faite par les biologistes halieutiques, mais il est encore beaucoup trop tôt pour parler d'une amélioration (fig. 4).

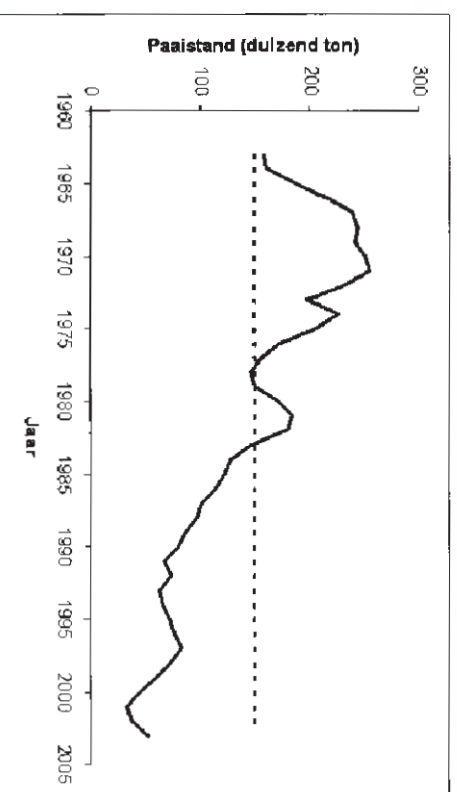


Fig. 4. Evolution de la « situation de frai » (paaisland) en milliers de tonnes des cabillauds en mer du Nord (ligne pleine). La ligne en pointillé donne le « niveau de précaution ». (Source : Report of the ICES Advisory Committee of Fishery Management, 2003).

Depuis 1986, à l'exception de 1996, toutes les classes d'âge se trouvent loin en dessous de la moyenne de 150 000 tonnes. Au vu de cela, les organismes compétents ont décidé d'instaurer un moratoire sur la capture du cabillaud pour plusieurs années. En mai 2003, la Commission Européenne a présenté son plan relatif à la situation du cabillaud. Sous réserve de l'approbation du Conseil des Ministres, les décisions devaient être mises en route en 2004. Le plan pour le cabillaud est une

première application concrète de la Directive Communautaire de l'Union Européenne, qui fut révisée entièrement fin 2002. Elle forme la base provisoire d'une série de mesures qui devraient assurer une exploitation durable du cabillaud.

Mesures transitoires

Les premières mesures concernant le cabillaud furent prises en mer d'Irlande en 2000, après préparation en 1999. Alors, les prises totales autorisées furent abaissées à moins de la moitié ; ensuite un territoire fermé à la pêche fut délimité pour protéger le cabillaud durant la saison de ponte. Durant les trois années suivantes, ce territoire fut chaque fois fermé durant 10 semaines. Ainsi, en 2004, cette mesure fut appliquée entre le 14 février et le 30 avril. Des mesures techniques furent imposées également en mer d'Irlande, comme l'emploi de plus grandes mailles de filet (18 cm) sur le dos des chaluts à pouce. Des mesures identiques furent également prises en mer du Nord, et dans le nord et l'ouest de l'Ecosse, (fig. 5).

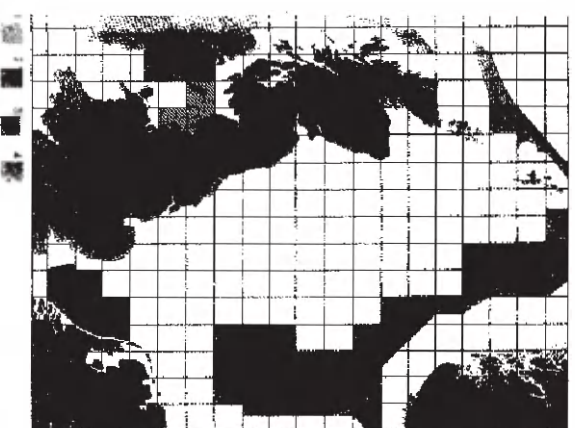


Fig. 5. Les premières mesures pour la protection du cabillaud furent prises en mer d'Irlande en 2000 : une zone fut fermée (1) pendant la période de frai. Pendant les 3 années suivantes, une plus petite zone (2) fut fermée pendant 10 semaines, et aussi, en 2004, entre le 14 février et le 30 avril. Des mesures semblables furent également prises dans la mer du Nord (3), et dans le nord et l'ouest de l'Ecosse en 2001 (4). (Source : Ordonnance européenne).

Il fut complètement constaté que ces mesures étaient peu efficaces pour conduire au résultat espéré. Aussi, la Commission Européenne prit-elle d'autres mesures : on fixa les captures totales admissibles de telle sorte que le nombre d'adultes pubères de cabillauds puisse croître de 30 % par an. L'effort de pêche (le temps qu'un bateau de pêche passe en mer) fut également limité. Normalement, ces mesures auraient dû s'exercer dès le début de 2002, mais la décision du Conseil des Ministres fut retardée. Il est à noter que la Communauté Européenne, même à court terme, concentra non seulement ses efforts sur des mesures techniques et sur la diminution des quotas, mais aussi sur l'effort de pêche.

Le plan « Cabillaud »

Les mesures préliminaires décrites ci-dessus furent prises pour subvenir à court terme aux plus grands besoins. Malheureusement, la trêve pour le cabillaud n'aboutit pas à plus de reproduction. Cet échec fut en grande partie attribué à l'absence de stratégie à long terme. Le plan actuel, décidé en mai 2003 par la Commission Européenne, tenta d'apporter une réponse. Ce plan fut mis sur pied après consultation tant des experts scientifiques que du secteur de la pêche. La maîtrise de l'effort de pêche en fut le pilier principal. Pour chaque Etat-membre, chaque année, l'effort de pêche autorisé fut limité à un nombre de jour-kw (nombre de jours en mer multiplié par la force en kilowatts) des bateaux concernés, qui fut ensuite réparti par chaque Etat-membre à ses bateaux. Les objectifs furent établis sur plus d'années. L'intervalle de temps nécessaire à l'amélioration souhaitée fut estimé à une durée de 10 ans. Pour aider les Etats-membres en difficulté et compenser les apports perdus pour la pêche, un fond de solidarité fut instauré. Les bateaux qui, à la suite de l'exécution du plan de redressement, ont dû réduire leur effort de pêche de 25 % ou plus, peuvent demander une plus grande compensation.

Conséquences pour la pêche belge

La Belgique n'échappa pas à ces restrictions. Bien que la flotte de pêche belge ne soit pas branchée uniquement sur le cabillaud, l'apport de cette espèce représente environ 10 % des débarquements. Les restrictions relatives au cabillaud ont une influence sur l'apport d'autres espèces comme le merlan, l'églefin, la sole et la plie. La flotte belge est soumise aussi à des restrictions de capture et d'activité, non seulement en mer du Nord, mais également en mer d'Irlande et dans la partie orientale de la Manche.

En plus de la limitation du nombre de jours en mer autorisés, il y a des règlements sur les captures. Les petits chalutiers à perche (jusque 221 kW) ne peuvent prendre que 100 kg de cabillaud par jour de navigation en mer du Nord, durant le premier trimestre. Pour les plus grands chalutiers à perche (au-dessus de 221 kW), c'est le double. Hors de la mer du Nord, ces valeurs sont réduites de moitié. En mer d'Irlande, du 14 février au 30 avril, un territoire est délimité, où la capture de cabillauds avec des

chaluts à perche est entièrement interdite.

Il est déjà certain que les bateaux de pêche belges subront un préjudice moindre comparativement aux autres Etats-membres européens. Nos droits de pêche se trouvent en effet en grande partie sur des territoires de pêche éloignés, contrairement par exemple aux Néerlandais qui pêchent en grande partie dans leurs propres eaux. D'après Frank REDAINT, biologiste halieutique et chef de la section Biologie et Aquaculture à l'Institut des Pêches maritimes d'Ostende : « La situation des stocks de cabillauds en mer du Nord est franchement dramatique. La mortalité par pêche est depuis presque 30 ans au-dessus de la valeur de référence de sécurité, et en 2001, la reproduction a atteint un point de chute historique. Sans doute y-a-t-il des indications que la chute serait stoppée, mais il est encore trop tôt pour parler de relâchement. Par dessus tout, il y a encore trop de jeunes cabillauds non pubères capturés, ce qui hypothèque les chances de relâchement des stocks. La réponse de l'Europe à la crise du cabillaud, nous pouvons la résumer succinctement par ceci : « too late, too little, too badly implemented ». Si, il y a 15 ans, nous étions intervenus activement en mettant en œuvre des solutions structurées et des mesures de protection bien suivies, nous aurions pu empêcher la situation actuelle. La crise du cabillaud n'est pas un cas isolé : nombre d'autres stocks de poissons sont également en dehors des limites biologiques de sécurité. Je crains qu'à terme, la solution de stopper la surpêche n'aboutisse à une diminution de la flotte de pêche européenne. D'autres pistes, comme pêcher plus sélectivement, ou s'orienter vers des espèces sans quotas, peuvent éventuellement être explorées, mais le potentiel de ces alternatives est limité. » (Communication personnelle)

Même avis chez Filip VOLCKAERT, océanologue à l'Université de Louvain et spécialiste de la génétique des populations des poissons de la mer du Nord :

« L'insuffisance d'individus âgés, la biomasse peu élevée, et la forte mortalité par pêche expliquent la très inquiétante situation du cabillaud en mer du Nord. Certains stocks sont épuisés, ce qui a évidemment de lourdes conséquences sur les facultés d'adaptation de l'espèce. D'autres stocks sont si réduits qu'ils sont en dessous de la valeur génétique de sécurité et que leur niveau continue à décroître. Il est affligeant qu'à cause de la pression de pêche sur les grands spécimens, soient capturés les meilleurs géniteurs et les animaux génétiquement en meilleure forme. Ainsi pèse une lourde hypothèque sur l'avenir de la situation entière. Après les riches années 60-80, la situation du cabillaud est arrivée à une basse période de production.

Les raisons de cette chute sont à rechercher dans une combinaison de changements climatiques (augmentation de la température moyenne de l'eau), les pollutions et l'insuffisance d'apport de nourriture (le manque d'espèces-clés comme les copépodes), mais surtout la surpêche chronique. L'avenir de la situation du cabillaud est incertain. Le réchauffement de l'océan Nord-Atlantique n'est pas de bon augure. Les biologistes halieutiques prévoient une chute de longue durée, malgré l'effort d'allègement de la pression de pêche. Il y a longtemps, l'océan était considéré comme une source inépuisable de nourriture, mais aujourd'hui, le jour est arrivé où cette manne est épuisée.

Les biologistes belges de l'ICLIS appellent, depuis 1990, à des mesures adaptées. Depuis 2002, la Commission Européenne a prescrit une réduction drastique des quotas de capture. Je crains que l'effort ne vienne trop tard. La surpêche a conduit à une diminution des gros spécimens de 90 %, à une pêche systématique des plus petits exemplaires (connus pour être la nourriture des gros spécimens). La seule conduite réaliste doit être la diminution de l'effort de pêche en temps et en espace, et l'emploi d'un attirail de pêche adapté. La première chose à faire parmi d'autres est la fermeture des zones de frai, des nurseries et des territoires de nourriture, le contrôle des prises accessoires, la répression des fraudes (un réel problème de la pêche) et donner la chance à de plus grands spécimens de survivre. De plus, une plus grande sélectivité serait bienvenue grâce à l'adaptation des chaluts à poutre et à la pêche à l'hameçon ». (Communication personnelle).

Bibliographie

- POLL, Max, 1947. Poissons marins. Faune de Belgique. 452 p. Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Bruxelles.
- Institut des Pêches maritimes, Ostende, De Belgische Zeevisserij : aanvoer en besomting, 2002.
- Report of the ICES Advisory Committee of Fishery Management, 2003. Cooperative Research Report n° 261.
- Ordonnances européennes : Official Journal of the European Communities 10-02-2000, 09-02-2001, 15-02-2001 et 13-02-2002.

• •